

**Projet de règlement grand-ducal**

**modifiant le règlement grand-ducal modifié du 7 octobre 2004 concernant la participation du Luxembourg à la mission ALTHEA de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine.**

-----

**Avis du Conseil d'Etat**

(28 septembre 2010)

Par dépêche du 17 septembre 2010, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat le projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

Au texte du projet de règlement grand-ducal, élaboré par le ministre de la Défense, étaient joints un exposé des motifs et un commentaire des articles.

Par une dépêche également jointe du 13 septembre 2010, le Président de la Chambre des députés fait part de l'approbation de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration qui s'était réunie le jour même, tel que le prévoient d'ailleurs les dispositions de la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix servant de base juridique audit projet.

L'objet du présent projet consiste à prolonger la durée de la participation du Luxembourg à la mission ALTHEA de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine pour une nouvelle période de deux ans à partir du 5 octobre 2010.

Le Conseil d'Etat marque son accord avec le libellé du dispositif du projet de règlement grand-ducal sous examen.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 28 septembre 2010.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Schroeder